

Mesdames et Messieurs,

En cette période troublée que notre village traverse depuis quelques mois, nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui, par leur vote, ont voulu nous témoigner leur confiance en nous réalisant.

Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une grande responsabilité, comme par le passé, à assurer la bonne marche de notre commune.

Nous n'oublierons pas pour autant les électrices et électeurs qui ont fait un autre choix.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Nous vous souhaitons un Joyeux Printemps.

La Municipalité

ÉLECTIONS COMMUNALES

45 conseillers communaux ont été élus au premier tour, ainsi que 4 suppléants qui ont obtenu la majorité absolue. Un suppléant ayant présenté sa démission avec effet immédiat au Président du conseil, 4 suppléants doivent être élus lors de l'élection du 25 avril prochain afin de compléter l'effectif. Vous recevrez le matériel de vote prochainement.

Une boîte aux lettres réservée aux enveloppes de vote a été installée à côté de l'entrée de l'administration communale.

A l'heure du dépôt des listes, 10 candidats se sont inscrits pour cette élection.

Une seule candidature a été déposée pour l'élection du syndic, en la personne de **M. Claude Dutoit** qui a, par conséquent, été élu tacitement.

L'assermentation des autorités communales par le Préfet aura lieu

le mercredi 2 juin 2021 à 19h à la Grande salle



DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 9 décembre 2020 :

- d'accepter le budget 2021 avec deux amendements

Séance du 28 janvier 2021 :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour les travaux de construction d'une conduite d'évacuation des eaux claires au Golliez

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

PAIEMENT DES TAXES

En cas de difficultés, nous vous informons que vous pouvez en tout temps vous adresser à la bourse communale pour un paiement échelonné des factures ou pour obtenir des bulletins de versements supplémentaires.

CONNAISSANCE 3

Les activités de cette université, faite par et pour les seniors, entendent favoriser le lien social de même que les échanges entre les générations et les différents milieux sociaux.

Apprendre et rester en phase avec l'évolution de la société sont à la fois un plaisir et un vecteur d'intégration et de qualité de vie. Connaissance 3 organise des conférences, des cours et séminaires ainsi que des visites culturelles ou scientifiques.

La Municipalité d'Eclépens a le plaisir d'offrir à ses seniors un bon cadeau pour une carte d'adhérent d'une valeur de CHF 50.-, valable une année (de septembre à août).

Si vous êtes intéressés, il suffit de vous annoncer auprès de l'administration communale

- par tél au 021 866 72 12 - par mail : admin@eclepens.ch

Une fois les inscriptions reçues, nous nous chargerons de commander les cartes d'adhérent.



AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En application de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de son Règlement d'application du 14 mai 2001 (RATC), nous rappelons aux propriétaires et maîtres d'état les dispositions suivantes :

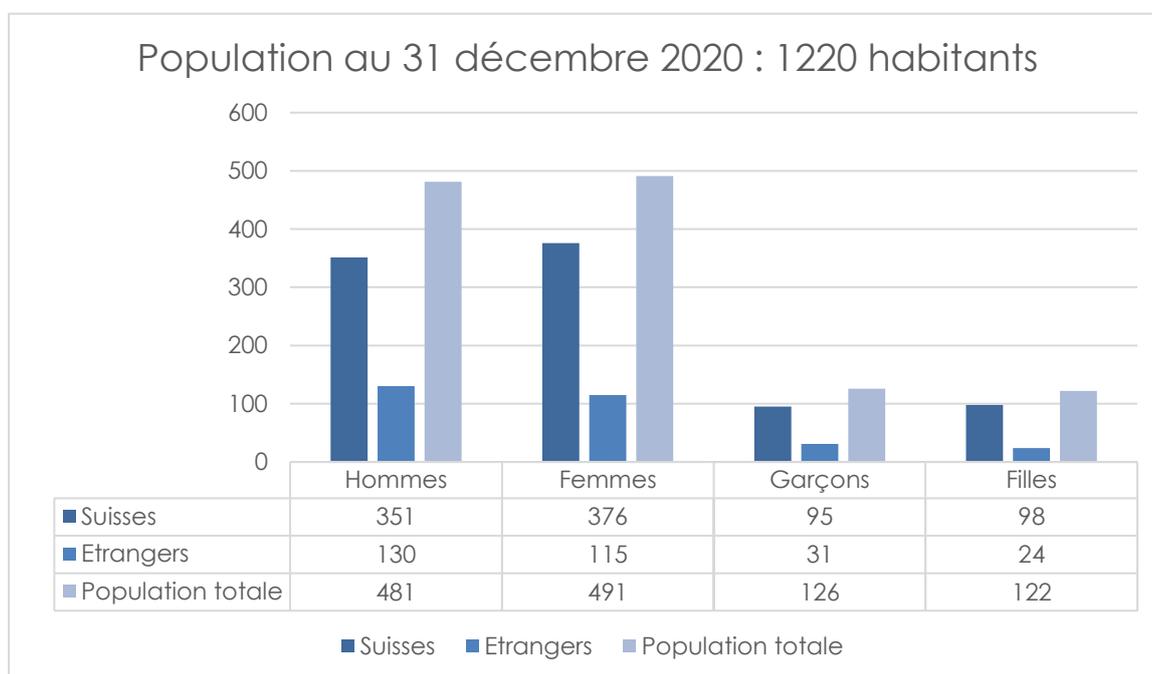
- ☞ Aucun travail de construction ou de démolition, en extérieur ou en intérieur, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103 LATC)
- ☞ Les couleurs des peintures extérieures (façades), les enduits de construction, les matériaux pour les murs et clôtures, ainsi que les variétés des haies doivent être soumis au préalable à la Municipalité.

Les demandes d'autorisation, accompagnées de pièces utiles et échantillons de couleurs, doivent être adressées à la Municipalité qui s'est entourée d'un service professionnel pour la surveillance des chantiers.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser :

- au greffe municipal (tél. 021 866 62 12 – admin@eclepens.ch)
- à M. France Cetrangolo, municipal (tél. 079 793 29 47 – franco.cetrangolo@eclepens.ch)

STATISTIQUE DE LA POPULATION



TRI DES DÉCHETS - RAPPEL

Déchets végétaux



La saison de la taille des arbres et des jardins a commencé. La Municipalité vous rappelle qu'en cas d'élimination **de grande quantité de déchets végétaux, soit dès 2m³**, vous devez demander une carte au bureau communal et déposer vos déchets à la compostière de La Venoge à Dizy. La commune prend en charge Frs. 250.- par ménage et par année pour l'élimination de ces déchets. Pour rappel, seuls les déchets végétaux sont compostables. Pour l'élimination du bois, une benne est à votre disposition dans la déchetterie, pendant les heures d'ouverture. (Photos du 4 mars 2021)



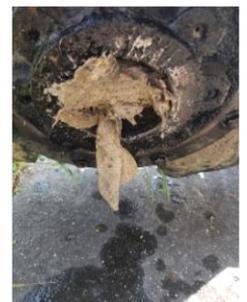
Mégots de cigarette dans le tonneau destiné aux cendres

Les mégots de cigarettes sont à éliminer dans les ordures ménagères, **une fois refroidis**, et non dans le tonneau destiné à récolter les cendres de feu de bois à disposition dans l'espace des déchets verts. Merci. (Février 2021)



Les WC ne sont pas une poubelle

Les déchets, tels que lingettes humides, articles hygiéniques ou cotons-tiges, transitent souvent par les réseaux d'évacuation des eaux et impactent sévèrement le bon fonctionnement des pompes placées sur les réseaux (stations de pompage). Le nettoyage de ces ouvrages n'est pas aisé et nécessite des actions fréquentes, coûteuses, difficiles et peu ragoûtantes. La sensibilisation de la population est donc particulièrement utile afin de réduire et idéalement de stopper la présence de ces déchets dans les eaux usées. Pour l'élimination ce type de déchets,



la Municipalité vous demande d'utiliser la voie des ordures ménagères.

Quantité de déchets éliminés par la commune d'Eclépens en 2020

Pour votre information voici la liste et le poids des principaux déchets éliminés par la commune d'Eclépens en 2020 (Entre parenthèses : poids des déchets par habitant)

Ordures ménagères	115 tonnes	(94 Kg/hab/an)
Déchets encombrants	18 tonnes	(15 Kg/hab/an)
Déchets végétaux	166 tonnes	(136 Kg/hab/an)
Bio-déchets et restes de nourriture	32 tonnes	(26 Kg/hab/an)
Bois	32 tonnes	(26 Kg/hab/an)
Papier- carton	64 tonnes	(52 Kg/hab/an)
Verre trié	45 tonnes	(37 Kg/hab/an)
PET	3 tonnes	(2,5 Kg/hab/an)
Métaux	12 tonnes	(10 Kg/hab/an)
Déchets inertes	26 tonnes	(21 Kg/hab/an)
Appareils électriques	8 tonnes	(6.5 Kg/hab/an)

COVID-19

Solidarités Covid-19 – Une hotline pour une aide dans le quotidien

La pandémie vous fait sentir isolé-e ou démuni-e face à une situation de votre quotidien ? Le Canton propose un soutien via la **hotline 0800 30 30 38**.

Les personnes de tout âge, habitant dans le canton de Vaud et n'ayant pas de réseau de proximité ou de soutien d'un organisme social peuvent appeler cette hotline. Elle est gratuite et confidentielle. Des professionnels du social de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, répondent du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et accompagnent les personnes vers des aides existantes.

Quels services peuvent être demandés ?

- livrer des repas à domicile,
- faire les courses et les livrer à domicile,
- proposer un transport aux personnes à mobilité réduite (par exemple pour des traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- soulager les proches aidant-e-s,
- proposer une relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un assistant professionnel (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- garder les enfants à la maison pendant une période d'absence (par exemple en cas de rendez-vous médical des parents),
- aider au ménage (lessive et nettoyage),
- aider à réaliser des paiements et à obtenir de l'argent liquide,
- soutenir pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par exemple en cas de maladie ou de quarantaine),
- rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques.
- vous accompagner vers d'autres aides concrètes en cas de besoin.

Cette hotline, nommée la Centrale des solidarités, a été mise en place en avril 2020 par le Canton de Vaud en collaboration avec toutes les communes vaudoises et le soutien des institutions sociales suivantes : Pro Senectute, Pro Infirmis, Caritas, Centre Social Protestant, Bénévolat Vaud, Pro-Xy, Croix-Rouge et Entraide familiale vaudoise.



Centrale des solidarités
Pour les personnes isolées ou démunies au quotidien

Plus d'infos sur www.vd.ch/coronavirus-solidarites

0800 30 30 38



Comme d'habitude, VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER. ✓

Merci de continuer à garder vos distances.

S'il vous plaît, restez prudents. Ensemble, nous surmonterons la crise.

ofsp-coronavirus.ch

Comme d'habitude, VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER. ✓

Merci de vous laver régulièrement les mains.

S'il vous plaît, restez prudents. Ensemble, nous surmonterons la crise.

ofsp-coronavirus.ch

Comme d'habitude, VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER. ✓

Merci de continuer à porter le masque.

S'il vous plaît, restez prudents. Ensemble, nous surmonterons la crise.

ofsp-coronavirus.ch

Comme d'habitude, VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER. ✓

Merci de vous faire tester régulièrement.

S'il vous plaît, restez prudents. Ensemble, nous surmonterons la crise.

ofsp-coronavirus.ch

SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

En Suisse près de 20% de la population est proche aidante et 60% travaillent. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et privée. Pour les soutenir, la fondation Pro-XY, active dans le district de Morges-Cossonay depuis 2006 leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présences, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.

Le proche aidé vit un temps de partage centré sur lui et à son rythme. Le proche aidant peut ainsi se ressourcer en sachant que son proche vit un bon moment. Cela contribue à un équilibre dans leur relation et favorise un maintien à domicile de qualité.

Pour qui ? Vous avez la charge d'un proche, parent, ami ou voisin en âge AVS et avez besoin d'être soulagé, l'antenne de Morges-Cossonay vous propose l'aide nécessaire durant quelques heures au rythme de vos besoins.

Par qui ? 20 intervenants, habitant le district de Morges-Cossonay, encadrés par une coordinatrice régionale, ont à cœur de consacrer du temps pour accompagner les personnes. Leur expérience et leur empathie donnent vie aux présences auprès des proches aidés. Formés en interne, ils agissent de manière professionnelle en respectant les spécificités de chacun-e, tant sur le plan physique et émotionnel, que sur le plan spirituel, culturel et social.

Comment faire appel à Pro-XY ? Il suffit d'appeler la coordinatrice régionale (079 211 75 63). Elle sera à l'écoute de vos soucis et attentes et réfléchira avec vous et votre proche aux solutions possibles, en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

Combien ? Les bénéficiaires participent à raison de 22.-frs/heure de jour et de 38.- frs/heure de nuit. Les dons et subventions faits à la fondation couvrent la différence avec le coût réel de la prestation. La coordinatrice se tient à votre disposition pour vous informer sur les aides cantonales à disposition.

Contact : Fondation Pro-XY, Antenne Morges-Cossonay

Laurence Thueler, 079 211 75 63

morges-cossonay@pro-xy.ch,

www.pro-xy.ch



ÉVACUATION DE LA ZAD

L'importante évacuation de la ZAD du Mormont du 30 mars dernier s'est, de manière générale, très bien déroulée et sans heurt majeur.

Au début de l'intervention, les forces de l'ordre ont été confrontées à des manifestants relativement pacifiques. Par la suite, la situation s'est durcie en raison du comportement agressif de personnes présentes sur le site.

Ces dernières ont, à plusieurs reprises, jeté des pierres, des excréments et fait usage d'engins pyrotechniques à l'encontre des policiers qui ont dû répliquer par quelques tirs de balles en caoutchouc. L'évacuation de la maison et sur les divers points hauts des arbres a été plus complexe pour la police, qui a dû faire face à des gens déterminés.

Au terme de ces opérations du 30 mars, un policier a été légèrement blessé et aucun blessé n'est à déplorer du côté des manifestants.

Pour rappel, de nombreux obstacles ont été construits sur place par les occupants de la ZAD et dressés sur les routes d'accès au site. Des barres d'acier ont été scellées au moyen de béton, des pneus prêts à être enflammés ont été insérés dans les barricades équipées de planches avec des clous et des barbelés, de nombreux arbres ont été abattus pour dresser des barrages et des habitations éphémères ont été bâties.

Vers la fin de la journée, les travaux de remise en ordre du site ont débuté. Ils ont duré jusqu'au 1^{er} avril à 16h. Ce ne sont pas moins de 700 m³ environ de matériaux et d'ordures qui ont été déblayés par des engins mécaniques et par le personnel communal des communes d'Eclépens et de La Sarraz, ainsi que par des employés d'Holcim. Le vendredi 2 avril, Holcim a entrepris le démontage de la résidence principale des Zadistes.



Plusieurs pièges n'ont malheureusement pas pu être enlevés car ils ont été dissimulés. Il s'agit notamment de barbelés entourant les taillis, ainsi que des planches à clous de 25 cm de long enfouies sous des feuilles.



Pour information, plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie par la Municipalité pour abattage illégal d'arbres, vandalisme sur les barrières d'accès au Mormont et divers tagages sur le territoire de la commune.



Barrières du Chemin du Mormont



Ecriteaux arrachés

N'oublions pas que le début du printemps à Eclépens c'est aussi la beauté des jonquilles sauvages qui attire de plus en plus de promeneurs

